

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

ARTIC INDUSTRIAL QUIMICA SA certifie en tant que fabricant :

Peinture :

VIALARTIC. Peinture acrylique thermoplastique, à base de solvant, monocomposante pour marquage routier.

Utilisations prévues pour ce rapport :

Convient à une application sur des surfaces en asphalte ou en béton, donc très approprié pour le marquage horizontal des routes, des autoroutes et des villes.

Limites:

Toutes les surfaces doivent être propres, sèches (taux d'humidité inférieur à 4 % sur le béton), dures et cohésives. Ne pas appliquer une épaisseur excessive en une seule couche, car cela retarderait le séchage de l'ensemble de la surface.

Conformément à plusieurs normes normalisées relatives à la fonctionnalité de la peinture et après avoir effectué plusieurs tests dans les laboratoires spécialisés et accrédités d'APLLUS (LGAI TECHNOLOGICAL CENTER), les résultats et fonctionnalités suivants sont proposés :

Caractéristiques essentielles	Avantages	Norme d'essai
Résistance au glissement (avec ajout de ANTISKID PLUS)	C1, C2 et C3	UNE-EN 16165 Annexe C

Et pour attester cela, ce document est émis et signé à Balaguer le 30 octobre 2025.



Élisabeth Biel
Direction générale